

# PROGRAMME DE LA SÉCURITÉ HUMAINE

## Coordination et responsabilités



### Coordination

- Au sein du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), la Direction de la consolidation de la paix et de la sécurité humaine gère le Programme de la sécurité humaine en collaboration avec la Direction de la sécurité régionale et du maintien de la paix et avec d'autres ministères fédéraux qui se consacrent à la promotion de la sécurité humaine.
- Le Programme de la sécurité humaine convoque régulièrement les membres du comité consultatif du programme, un organe interministériel de haut niveau créé pour contribuer à la cohérence des politiques et à la complémentarité des programmes. Présidé par le MAECI, ce comité est composé de représentants de plusieurs autres organismes fédéraux, y compris l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le ministère de la Défense nationale, le ministère du Patrimoine canadien, le ministère du Solliciteur général et la GRC.
- Le Groupe de travail sur la consolidation de la paix se réunit à chaque mois pour stimuler les synergies entre les programmes et éviter le chevauchement opérationnel des activités entre les divers ministères fédéraux qui jouent un rôle dans le domaine de la sécurité humaine. Le groupe se compose de représentants des directions du MAECI qui s'occupent de la consolidation de la paix et du renforcement de la sécurité humaine, de l'Unité pour la consolidation de la paix de l'ACDI, du ministère de la Défense nationale et d'autres organismes fédéraux, ainsi que du Centre de recherches pour le développement international.

### Responsabilités

- Les directions concernées du MAECI font l'examen des projets proposés lors de leurs réunions habituelles, puis les communiquent aux autres ministères et aux missions à l'étranger pour obtenir leurs commentaires, avant de les soumettre à l'approbation du ministre des Affaires étrangères ou de la direction du ministère.
- Conformément aux règles établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor, le Programme de la sécurité humaine est assujéti à un régime de vérification de la gestion et de l'emploi des ressources qui est axé sur les résultats, ainsi qu'à un régime d'évaluation des risques.
- Un examen de mi-parcours des réalisations du Programme de la sécurité humaine, effectué par des vérificateurs de l'extérieur, a été entrepris en 2002. Les résultats de cet examen seront connus au début de 2003.
- Le Programme de la sécurité humaine a fait l'objet d'une vérification interne en 2001. On peut consulter les résultats à l'adresse suivante : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/departement/auditreports/2002/humansecurityprog02-fr.asp>
- Environ 10 % des récipiendaires de l'aide financière du Programme de la sécurité humaine font l'objet d'une vérification chaque année.